

SLIMANE BEDRANI [*]

Les réformes dans l'agriculture chinoise

1. RETROSPECTIVE DE LA POLITIQUE AGRAIRE [1]

Bien avant 1949, le milieu agricole et rural chinois connut, dans certaines de ses parties une politique de réforme agraire.

De 1925 à 1949, ce fut une période de tâtonnements se traduisant au départ par l'encouragement des formes d'entraide et de coopération entre les paysans et à la fin de la période par la confiscation et la redistribution des terres ainsi que la formation de coopératives.

De 1949 à 1952, la réforme agraire se poursuit ainsi que la coopérativisation. Celle-ci touche 10,7 % des foyers en 1950 et 40 % en 1952 [2] et reste assez sommaire, confinant davantage à l'entraide.

De 1952 à 1957, commencent à se développer les coopératives de production agricole (petit nombre de familles mettant en commun les terres, les bêtes, le matériel et le travail et se rémunérant selon les apports en capital et en travail). Ce sont les "coopératives inférieures".

En 1956, 87,8 % des foyers appartiennent déjà à des "coopératives supérieures" ou la répartition du revenu se fait désormais seulement selon le travail fourni et qui regroupent un nombre beaucoup plus grand de familles.

De 1958 à 1972, se situe la période des fameuses "communes populaires". Chaque commune dispose de tout le pouvoir économique auparavant réparti entre les coopératives agricoles, les coopératives d'achat, de vente, de crédit et les services dépendants de l'Etat. A partir de 1963, la commune populaire devient moins grande et moins centralisée. Elle se compose de 8 à 10 brigades de production formées chacune de 7 à 8 équipes de production.

L'équipe de production regroupe les habitants d'un hameau propriétaires collectivement de la terre travaillée en commun. Chaque famille dispose d'un lopin individuel.

La brigade de production développe des activités d'intérêt commun (petits ateliers, aménagements collectifs, école primaire,....).

La commune populaire s'occupe de l'administration générale, des

grands travaux hydrauliques, des stations de mécanisation, de la

création et de la gestion d'entreprises importantes,...

En 1974, H. MARUHSIO attribue la "remontée spectaculaire" de la production agricole en Chine "en grande partie aux communes populaires"[\[3\]](#).

Cependant, jugée par un responsable chinois, la politique agricole jusqu'en 1978 se caractérise par une "planification directive et trop rigide, ne laissant aucune autonomie aux unités de production collective"[\[4\]](#). Le principal point d'achoppement semble être, à la fin des années soixante dix, le système de rémunération qui ne permettait pas de récompenser de façon juste l'effort d'accroissement de la productivité et de la production[\[5\]](#).

2. LES REFORMES DEPUIS 1978

Ces réformes se sont faites en deux étapes. La première (1979-1984) voit la transformation des structures de production et des formes d'accès aux moyens de production. La deuxième, à partir de 1985 a concerné surtout les structures de commercialisation.

2.1 Structure de production et accès aux moyens de production :

En l'espace de trois ans (1979-1982), on assiste à une véritable "révolution", menée par le haut, dans les campagnes[\[6\]](#).

En 1979, on commença par diminuer la responsabilité directe dans la production de l'équipe de production. Celle-ci fut divisée en petits groupes (environ 5 familles par groupe) qui recevaient une partie des terres collectives et des intrants fournis par l'équipe sur la base d'un contrat de production. Le groupe organisait le travail en commun. La production du groupe était payée par l'équipe en points travail.

En 1980-1981, le contrat se fait entre l'équipe de production et la famille paysanne, celle-ci se débrouillant elle-même pour s'approvisionner, produire et vendre.

L'ensemble des moyens de production (sauf la terre) devient privé, racheté par les familles paysannes. Même les infrastructures collectives (par exemple les puits) sont données en partie en gérance, pour leur entretien, à des personnes privées qui font payer directement les utilisateurs.

Quant à la terre, elle est donnée en jouissance pour une période de 5 ans, qui a été ensuite augmentée à 15 ans ou plus (pour les terres pauvres). Le droit de jouissance est transmissible après accord de l'équipe de production (c'est-à-dire du village) et peut même être loué.

Sur le plan foncier, C. AUBERT note que les familles paysannes sont devenues les fermiers des équipes de production, propriétaires légales de la terre. Ces familles paient une sorte de "fermage" sur

leurs productions, ces fermages servant à l'entretien de l'administration villageoise.

2.2. Les structures de commercialisation et les prix :

Avant 1979, la production était payée à des prix différents, le prix de la production dépassant le quota étant plus élevé que celui de la production fixée par le quota.

Après 1979, le même système persiste sauf que les prix sont considérablement augmentés. De 1978 à 1984, "les prix moyens payés aux agriculteurs, tous types de livraisons confondus, augmentaient de 54 %" [7]. Par ailleurs, il semble que le rapport de forces se soit modifié entre les organismes de collectes étatiques et les agriculteurs puisque ces derniers consentent de moins en moins à accepter les prix de quota et exigent de plus en plus à se faire payer toute la production aux prix "hors quota" plus élevés.

A partir de 1985, et parce que les livraisons de grains avaient doublé entre 1979 et 1984, les livraisons obligatoires sont supprimées, remplacées par des contrats annuels avec les exploitants agricoles sur la base du prix moyen de 1984. L'Etat désormais n'était plus obligé d'acheter les excédents qui devaient désormais passer par le marché libre.

En cas d'effondrement des prix sur ce marché, l'Etat peut acheter les excédents aux anciens prix de quota.

Ce nouveau mécanisme des prix pour les grains et le coton entraîne une chute de leur prix et donc de leur production, les paysans se tournant de plus en plus vers des cultures plus rentables (viandes, fruits et légumes, cultures industrielles).

A la fin de 1988, pour redresser la situation en matière de production de grains et de coton, est appliquée une politique de "choix préférentiels" consistant à relever les prix des céréales par contrat de 18 %, à autoriser la vente libre pendant 5 ans des productions faites sur des champs nouvellement aménagés (défrichement) et qui sont "à bas rendement ou à rendement moyen", à rendre prioritaires pour les livraisons d'engrais et du "diesel" les paysans vendant davantage à l'Etat, enfin à créer un fonds de stabilisation du marché pour "maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande" [8].

En ce qui concerne les prix à la consommation, l'Etat continue à les maintenir très bas pour ce qui est des produits de première catégorie. Quant aux produits "riches" (viandes, légumes et fruits), bien qu'en partie distribués par des circuits étatiques, leurs prix sont régulièrement réalignés sur ceux du marché libre. Ainsi, le prix de la viande s'est accru de 100 % de 1984 à 1989 [9].

La subvention des prix agricoles à la consommation revient extrêmement chère au budget de l'Etat, représentant au milieu des années quatre vingt le sixième des revenus budgétaires [10]. Mais la suppression des subventions et la complète libéralisation des prix

entraîneraient, d'après les économistes chinois, une ponction de 20 % sur le pouvoir d'achat des ménages urbains...[11].

En matière de prix des intrants, la politique suivie a consisté à les augmenter de façon relativement forte[12], cela n'empêchant pas toutefois le développement du marché noir en ce domaine, cela étant sans doute dû à l'accroissement des disponibilités monétaires des paysans riches et à la faiblesse de l'offre.

En matière de commercialisation, jusqu'en 1979, le marché libre était extrêmement restreint : les produits de "première catégorie" (grains, oléagineux,...) étaient intégralement livrés à l'Etat (déduction faite probablement de l'auto-consommation), les produits de "seconde catégorie" (porc, volaille,...) ne pouvant être librement commercialisés qu'une fois les quotas imposés livrés.

A partir de 1979, "les foires et le colportage des produits agricoles étaient de nouveau encouragés"[13]. En 1983, on autorise le commerce de gros (jusqu'à là monopole des stations étatiques) et on réduit le nombre des produits de première et de seconde catégorie, rendant ainsi entièrement au marché libre un très grand nombre de produits agricoles. En conséquence, le nombre de marchés libres à la campagne passe de 33.000 en 1978 à 61.000 en 1985[14].

De fait, cependant, l'Etat reste le principal acheteur pour les produits de base (en particulier les grains).

En matière d'intrants industriels, les réformes semblent ne pas avoir touché les circuits d'approvisionnement qui restent étatiques. L'Etat conserve ainsi un puissant levier pour orienter les agriculteurs vers les productions qu'il désire et vers les livraisons qu'il souhaite aux circuits étatiques, l'Etat pouvant agir sur les quantités d'intrants livrés et leurs prix.

3. RESULTATS ET DILEMMES

Il n'y a pas de doute que les réformes effectuées depuis 1979 dans l'agriculture chinoise ont été particulièrement bénéfiques au niveau des productions agricoles et au niveau de l'alimentation de la population.

C. AUBERT, spécialiste de l'agriculture chinoise écrit : "Fin 1984, et pour la première fois depuis des décennies, un véritable décollage s'esquissait ...Décollage des productions avec des taux de croît jusqu'alors inconnus, décollage alimentaire aussi. Alors que la ration paysanne stagnait depuis plus de vingt ans à son niveau des années cinquante, elle progressait brutalement, passant de 2.100 calories par personne et par jour à plus de 2.400, la consommation annuelle directe de grains augmentant de 220 Kgs bruts en 1977 à 266 kg en 1984, celle de viande de 6 kgs à 11 kgs...."[15].

On pourrait rétorquer à cet auteur que durant la période précédant les réformes, de 1952 à 1978, la révolution verte avait été menée, faisant aussi passer la production de grains de 163,9 millions de

tonnes à 304,7 millions de tonnes et ceci malgré (ou à cause de ?) la planification centralisée bureaucratique[16].

Cette objection ne tient pas compte du rythme. De 1978 à 1982, grâce aux "systèmes de responsabilités familiaux" mais aussi grâce à une plus grande utilisation d'engrais (8,8 millions de tonnes utilisées en 1978 et 15,1 millions de tonnes en 1980) - mais les deux phénomènes ne sont-ils pas liés ? -, le taux de croissance annuel de la production agricole a été de 7,5 % alors qu'il n'était que de 3,5 % durant la période 1953-1978[17].

C. AUBERT indique aussi que de 1978 à 1984 la production de grains a connu un taux de croissance moyen annuel de 5 %, celle d'oléagineux de + 129 % pour l'ensemble de la période, celle de coton de + 190 % !

Force est donc de constater que la plus grande libération des initiatives privées (en l'occurrence de l'initiative des familles paysannes) a été la cause de l'accroissement rapide de la production et de la productivité.

Le dilemme est que ce progrès s'accompagne d'un accroissement simultané des différenciations sociales à la campagne et d'une diminution du rythme de croissance du pouvoir d'achat des couches urbaines.

A propos des différenciations sociales à la campagne H. MARCHISIO écrit : "Toutes les controverses, tous les changements d'orientation de la politique rurale ont finalement tourné autour d'un point fondamental : l'acceptation ou le refus des inégalités. Devait-on ou non accepter que certains paysans s'enrichissent ou devait-on "niveler" et donc interdire tout ce qui dans les méthodes d'évaluation du travail ou dans les activités annexes était créateur de disparités" [18].

Les dirigeants chinois semblent avoir admis que leur mot d'ordre permanent "Aller ensemble dans la voie de la prospérité commune" n'est pas (ou n'est plus) contradictoire avec le développement de l'initiative privée. Cette attitude se fonde sur la croyance (le fait ?) que l'accroissement des richesses résultant de ce développement profite à l'ensemble de la population même si certains groupes parmi celle-ci en profitent davantage. Par ailleurs la "bureaucratie", sent bien qu'un accroissement des richesses qu'elle ne contrôle pas mène fatalement à sa remise en cause sur les plans économique et surtout politique. Cela explique ses tergiversations, ses retours en arrière, la parcimonie de ses concessions, les tentatives de certains de ses membres de profiter des réformes en s'octroyant des terres et du matériel...

Les "rentiers" du système s'accrochent, certains parmi les mieux placés tentent de quitter le navire.

Le second dilemme important est celui de savoir s'il faut augmenter les prix des produits alimentaires en milieu urbain et quelles conséquences cela peut-il avoir. Le budget de l'Etat, faiblement approvisionné par un secteur non agricole peu performant et par une agriculture qui commence seulement à se relever, ne peut continuer à supporter, à des niveaux élevés les subventions à la consommation sans provoquer une forte inflation. Il semble ici aussi que le choix a été fait : diminution des quantités de biens alimentaires de base subventionnés, libéralisation des autres produits alimentaires, augmentation des prix des intrants à l'agriculture, probable relèvement de la fiscalité agricole....

Mais la transition s'avère pour le moins difficile à gérer.

Notes

[*] Professeur à l'I.S.E.- ALGER Directeur de Recherche/CREAD

[1] H. MARCHISIO "Soixante ans de politique agraire en Chine" in "une Chine rurale responsabilisée"- Collège Coopératif. Paris. 1985

[2] "Economie Rurale en Chine. De la Réforme agraire aux Communes populaires" - Editions du Peuple - PEKIN- 1976.

[3] C. BETTELHEIM - J. CHARRIERE - H. MARCHISIO. "La construction du socialisme en Chine" - Maspéro - 1974 p. 115.

[4] YANG LIANFANG : "La nouvelle politique chinoise depuis 1978" in "Une chine rurale." op. cit.

[5] L. RAGUIN : "Désétatisation et décollectivisation du secteur agricole dans les pays socialistes de l'Est et du Sud" -- Fondation pour le progrès de l'Homme - Paris. 1990

[6] C. AUBERT : "Les réformes agricoles ou la genèse incertaine d'une nouvelle voie chinoise" in Revue Tiers-Monde n° 108 - 1986.

[7] C. AUBERT : art. cit.

[8] YAO JIANGUO : "Les nouveaux espoirs de l'agriculture chinoise" -BEIJING INFORMATION - N° 33 - 1989.

[9] C. AUBERT : art. cit.

[10] Idem.

[11] L. RAGUIN : op. cit. p. 73.

[12] C. AUBERT : art. cit.

[13] L. RAGUIN : op. cit. p. 74.

[14] YAO JIANGUO : art. cit.

[15] C. AUBERT : art. cit.

[16] H. MARCHISIO : op. cit.

[17] YANG LIANFANG : op. cit.

[18] H. MARCHISIO : op. cit. p. 26.